

AMITIE ET NATURE
4 Boulevard Robert MAURICE
42100 SAINT-ETIENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 01 MARS 2022

Présents :

CANALS Josiane
BUFFERNE Paul
LOUISON Jean-François
MONTELLIMARD Gilbert
MOUNIER Christian
PESME Claude

Excusés :

BISCH Albert
GUERET Christian
LAFAY Jeanine
MEILLAND Thérèse

1-Approbation du CA :

- Le CA du 01/02/2022 est accepté à l'unanimité.

2-Présentation des modalités d'adhésion à la FFRP (Claude, Josiane, Paul)

- Josiane et Claude ont été reçus par Mme Gisèle Laval. Le prix de l'adhésion à la FFRP est de 60€ au lieu de 180€ à la FSGT.
- Coût de licence 28€, au lieu de 44€ à la FSGT
- La 1ère année, la FFRP offre 10 licences, soit 280€
- Disciplines accessibles avec une licence FFRP : marche, marche nordique, raquettes, ski de fond, vtt, du 1er Septembre à fin Aout.
- Pas de licence familiale.
- Possibilité de pass : 1 jour à 2€, 8 jours à 4€, 1 mois à 8€. De plus amples précisions à obtenir auprès de la FFRP.
- Remises sur certains Gites et magasins.
- Toutes les démarches se font sur internet.
- Paul a obtenu les conditions de 5 clubs adhérant à la FFRP allant de 32 à 43€. Nous envisageons un montant de licence à 37€ (moyenne des 5 clubs) soit 9€ de plus que notre prix d'achat à la FFRP.
- Nous devons envisager une adhésion au club pour des personnes ayant déjà une licence d'autres fédérations .

- Si nous changeons de fédération, les status du club seront à modifier, impliquant une assemblée générale extraordinaire.

3-Guide OMSS :

- Mise à jour des informations du club avant le 1er Mai, Christian Mounier fait le nécessaire

4-Bourse aux skis :

- Christian fait les démarches pour le gymnase auprès de la ville pour fixer la date, contactera le soldeur de la précédente bourse indiqué par le CAF, et d'autres sur Sainté (Atelier sportif, Jalon)

5-Pharmacies :

- Deux trousseaux pharmacie sont à mettre à jour.

6- Programme :

- Terminé pour les sorties du dimanche, en cours pour celles du mercredi et vendredi, délai 15 Mars.

7-Questions diverses :

- Gilbert fait le nécessaire pour la soirée bugnes du mardi 08 Mars.

La séance est levée à 20H30.

Compte rendu lu et accepté le :

Les présidents Gilbert et Claude . Le secrétaire adjoint Jean-Francois